

Décision

Générale

colonial

Décision n° 562 06/06/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 juin 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Maurel (Robert), Ingénieur de 4e cl. des T.P.C. de la France d'Outre-Mer, est chargé, pendant l'absence de M. Raffaneau, en mission en France, de l'expédition des affaires courantes et urgentes de la Direction du Port de Djibouti.